



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2013

L'an deux mille treize, le onze mars, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le cinq mars, sous la présidence de Monsieur Jean PICART.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 62

Présents : 37

Excusés : 25

Absents : 0

Etaient présents :

M. ALEXANDRE Christian, M. BAZIN Alain, Mme BEAUCHET Anne Marie, M. BONNE Robert, M. BRIZION Daniel, M. COLIN Jean Paul, Mme DEJARDIN Chantal, M. DELAHAYE Norbert, Mme ERARD Josiane, M. FALQUE Martial, M. FASSE Michel représenté par M. BOUDOT Camille, Mme FRANCOIS Maryse, M. FRANIATTE Jean Paul, M. GEORGES Claude, M. GERARDIN Robert, M. GERARDY Philippe, Mme HUMBERT Jocelyne, M. LAHAYE Philippe, M. LAMINETTE Laurent, M. LENELLE Antoine, Mme LEPEZEL Christelle, M. LETURC Michel, M. LILIE Christian, M. MACEL Alain, M. MINARIE Thierry, Mme MOUTAUX Raymonde, M. MUTELET Jean, M. NAHANT Gerard, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICARD Marcel, M. PICART Jean, M. PIERSON Jean Paul, M. ROBERT Bernard, Mme TETU Christiane, Mme VARE Nicole représentée par M. KOPP Daniel, M. WEBER Gerard, M. WOELFFIN Alain, M. ZENON Michel

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ANDRE Annie, Mme BERTRAND Chantal, M. BLAISE Philippe, M. CHRISTOPHE Gérard, M. COLLIN Cyrille, Mme DOBIN Bernadette, Mme DOURSTER Lucie, Mme FLAMINI Françoise, M. FLOUR Marcel, M. GAMBETTE Marc, M. GARDIEN Gilles, Mme LAMOR Elisabeth, Mme LAMPAERT Isabelle, Mme LEPEZEL Florence, M. LIETZ Alain, M. LOUPPE Alain, M. MANGEOT Dominique, M. MORICEAU Jean Marc, M. NIZETTE Jean Claude, M. SCHIPPER Willem, M. TALARICO Jean, M. TEIXEIRA José, M. THOMAS Pierre, M. VALENTIN André, M. VEBER Cyril

A été nommée comme secrétaire de séance : La Vice-Présidente, Raymonde MOUTAUX

20h00 : le Président ouvre la séance.

PREMIERE PARTIE : DELIBERATIONS

Réforme des rythmes scolaires

2013-002

Conformément au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et notamment son article 3, la Communauté de Communes du Pays d'Étain a souhaité se positionner pour un report de l'application du présent décret à la rentrée scolaire 2014 pour toutes les écoles de la Communauté de Communes :

- Groupe scolaire Jean Ferrat à Buzy Darmont
- Groupe scolaire Jean de la Fontaine à Eix
- Ecole primaire le Grands Meaulnes à Etain
- Ecole maternelle le Petit Prince à Etain
- Ecole maternelle la Clé des Champs à Foameix

En effet, les incertitudes et les difficultés organisationnelles et financières quant à l'application du présent décret nous ont conduits à ce positionnement confirmé par la Commission Scolaire du 18 février 2013 en présence des directeurs d'école du canton, de représentants de parents d'élèves et d'associations.

Le budget de la semaine de 4.5 jours est estimé à 150 000€ avec des difficultés de recrutement sachant que les règles d'accueil périscolaire obligeront à recourir à du personnel disposant au minimum du BAFA, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Néanmoins, les règles d'encadrement sont assouplies : 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 10) et 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 14).

De plus la rédaction d'un projet éducatif territorial concerté nécessite du temps : enseignants, parents d'élèves, représentants d'associations doivent être intégrés au cheminement nécessaire à un projet efficace et respectueux du rythme de l'enfant.

Ainsi, sans contester la nouvelle organisation en 9 demi-journées de classe, au lieu de 8, nous souhaitons adresser une motion au gouvernement afin de demander un financement permettant de couvrir les nouvelles dépenses transférées aux collectivités ayant la compétence scolaire.

En effet, pour la communauté de communes du Pays d'Etain, cette charge nouvelle interviendra à compter de 2014 sans aucune compensation de l'Etat. C'est pourquoi l'Assemblée départementale a été sollicitée afin qu'elle relaye les demandes des collectivités et exige :

- 1) La réécriture du décret du 26 janvier sur les rythmes scolaires. Une compensation intégrale de l'Etat doit être assurée aux collectivités dans un contexte de gel et de réduction des dotations d'Etat.
- 2) la mise en place, avant 2014, d'une véritable concertation avec les partenaires de l'Ecole, pour construire ensemble une réforme qui permette une réelle amélioration des conditions de travail des élèves comme des enseignants, garantissant par un financement de l'Etat partout et pour tous, un temps d'activité éducative de qualité.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et l'unanimité de ses membres,

PREND NOTE du report en 2014 de la réforme des rythmes scolaires pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Etain

AUTORISE le dépôt d'une motion au gouvernement pour demander le financement de cette réforme pour toutes les collectivités

AUTORISE le Président à signer tous documents relatif à cette décision,

Projet de terrains familiaux – Territoire de la Communauté de communes du Pays d'Etain	n° 2013-003
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

Le projet d'implantation de terrains familiaux « Ferme du Haut-Bois » se situe sur la parcelle cadastrée ZA68 d'une surface de 15 ares 41 centiares, issue de la division de la parcelle cadastrée ZA 44 à l'OPH de la Meuse. L'OPH de la Meuse souhaite se porter acquéreur dudit terrain afin d'être maître d'ouvrage des travaux d'aménagement de terrains familiaux.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays d'Etain répondra aux préconisations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et accepte la cession de la parcelle cadastrée ZA68.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

ACCEPTE la vente à l'OPH de la parcelle ZA 68 d'une contenance de 15 ares 41 centiares à l'Euro symbolique,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette acquisition,

DIT que la rédaction de l'acte de vente sera réalisée par acte notarié aux frais du pétitionnaire.

Répartition des sièges au Conseil Communautaire de 2014	n° 2013-004
----------------------------------------------------------------	--------------------

Les intercommunalités ont jusqu'au 30 juin 2013 pour délibérer sur la composition de leur conseil communautaire applicable à partir des élections locales de 2014. Le délai de consultation des communes étant de trois mois, le conseil communautaire a donc jusqu'au **31 mars pour délibérer sur une proposition de gouvernance et la soumettre aux**

communes membres. Ce calendrier ne vaut évidemment que s'il y a volonté des collectivités concernées d'établir une gouvernance fondée sur un accord local. **Si tel n'est pas le cas, le nombre et la répartition des sièges prévus par l'article L. 5211-6-1 s'appliquent alors automatiquement, sans aucun vote, et la nouvelle gouvernance est arrêtée par le préfet au plus tard le 30 septembre 2013.**

Ainsi, si elle peut reposer sur un accord local entre communes, la répartition des sièges demeure encadrée par les deux principes fondateurs de l'intercommunalité et chaque commune est garantie de disposer à minima d'un siège, aucune ne peut se voir affecter plus de la moitié des sièges. La loi du 16 décembre impose dorénavant que cette répartition tienne compte de la population de chacune de ses communes et que le nombre de délégués communautaires n'excède pas le nombre total de sièges prévu par le tableau figurant à l'article 9 de la loi (en fonction du poids démographique de la communauté), majoré de 10%. Cette majoration est portée à 25% **en cas d'accord initial.** Ainsi, en cas d'accord à la majorité des 50% des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population (ou inverse), **le nombre de délégués pourra être porté à 53.** Ainsi, sous réserve de respecter les règles ci-dessus, la répartition est libre.

En revanche, à défaut d'accord, l'article L. 5211-6-1 du CGCT impose le recours au tableau figurant dans la loi (qui fixe le nombre de sièges à répartir) et leur répartition à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne. Selon un mécanisme sophistiqué, la loi prévoit des correctifs qui assurent à chaque commune a minima un siège et qui organisent la redistribution des sièges surnuméraires (par rapport au plafond de 50%) qu'une commune pourrait se voir attribuer en cas de stricte application de la proportionnelle. La simulation de l'hypothèse d'absence d'accord entre communes s'avère nécessaire pour connaître le nombre plafond de sièges de l'assemblée communautaire.

Voici cette répartition qui à défaut d'accord donnera 47 sièges à la Communauté de Communes en 2014 ou 53 en cas d'accord aux conditions de majorité précitées.

Communes	population municipale	nbre de sièges - art 8 loi	sièges de droit	Sans accord pour 10% sup	OU Total avec accord loi Richard + 25% (10s)
ABAUCOURT	100		1		1
HAUTECOURT					
BLANZEE	20		1		1
BOINVILLE-EN-WOEVRE	70		1		1
BRAQUIS	94		1		1
BUZY DARMONT	568	2			3
CHATILLON-SOUS-LES-COTES	164		1		1
DAMLOUP	150		1		1
DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	180		1		2
EIX	248	1			2
ETAIN	3808	15		4	17
FOAMEIX ORNEL	195		1		2
FROMZEY	53		1		1
GINCREY	63		1		1
GRIMAUCCOURT-EN-WOEVRE	106		1		1
GUSSAINVILLE	34		1		1
HERMEVILLE-EN-WOEVRE	236		1		2
LANHERES	65		1		1
MAUCOURT-SUR-ORNE	60		1		1
MOGEVILLE	74		1		1
MORANVILLE	132		1		1
MORGEMOULIN	104		1		1
MOULAINVILLE	147		1		1
PARFONDRUPT	52		1		1

ROUVRES-EN-WOEVRE	771	3			4
SAINT JEAN LES BUZY	322	1			2
WARCQ	215		1		2
TOTAL GENERAL	8030	22	21	4	53

Après proposition du bureau communautaire, il vous est proposé de valider la répartition selon les règles minimales du tableau (2 premières colonnes) et de permettre d'adjoindre 25% de sièges supplémentaires selon la répartition suivante :

- 1 siège supplémentaire pour 200 habitants et + excepté Etain disposant du nombre de siège le plus élevé (répartition du tableau à la proportionnelle): Buzy Darmont ; Eix ; Herméville-en Woevre ; Rouvres-en-Woëvre ; Saint-Jean, Warcq
- M. Le Maire d'Etain acceptant de céder 2 sièges/4 (règle des 10% supplémentaires) 2 sièges seraient attribués aux deux communes situées immédiatement en dessous du seuil de 200 habitants, soit Dieppe-sous-Douaumont et Foameix Ornel.

Chaque commune disposant d'un seul délégué désignera un suppléant de sexe différent, conformément aux textes.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres, une abstention

VALIDE la proposition susmentionnée

AUTORISE le Président à transmettre au représentant de l'Etat ladite décision représentant le choix de répartition des sièges de la Communauté de Communes du Pays d'Etain conformément à la dernière colonne du tableau présenté portant le nombre total de délégués à 53.

ASSURERA la transmission de la décision aux communes membres

AUTORISE le Président à signer tout document utile à l'application de cette décision

Etude préalable à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Etain	n° 2013-005
-------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

Certains professionnels de santé dont la résidence professionnelle se situe à Etain ont décidé en fin d'année 2012 de s'engager dans un projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Etain et ont sollicité la Communauté de Communes du Pays d'Etain pour une prise en charge de la construction du futur bâtiment.

La plupart des professionnels d'Etain exercent dans des bâtiments qui ne sont plus adaptés à l'exercice de la médecine moderne et ne respectent pas les normes pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Les objectifs principaux de la construction d'une MSP sont : se regrouper dans une seule et même structure pour faciliter le travail, mutualiser certains coûts afférents à la partie administrative, renforcer l'attractivité de la profession médicale en milieu rural, faciliter l'arrivée de nouveaux médecins, développer les pratiques coopératives.

10 professionnels de santé se déclarent aujourd'hui prêts à intégrer à plein temps cette future structure et plusieurs autres spécialités médicales ou paramédicales y tiendront des permanences.

Avant le lancement d'une consultation d'une maîtrise d'œuvre et la construction effective de la MSP, le projet doit être sélectionné sur dossier et validé par l'Agence Régionale de Santé de Lorraine. Celle-ci organise en 2013 un seul comité de sélection des projets lorrains qui se tiendrait au mois de juillet 2013.

Le dossier de présentation de l'opération devra comporter un projet de santé élaboré par les professionnels de santé et un projet architectural que la Communauté de Communes prend à sa charge.

Le projet architectural nécessaire à la sélection des dossiers doit comporter un certain nombre d'éléments techniques et financiers justifiant une étude préalable.

Cette étude comportera donc les éléments suivants :

- Un récapitulatif des besoins et des enjeux
- Plusieurs scénarios d'aménagement et de construction des locaux
- Une estimation des différents coûts afférents à la future construction (coûts par corps de métier, honoraires de maîtrise d'œuvre, frais annexes)

Cette étude est éligible à une subvention dans le cadre de l'appel à projets 2013 de la DETR, catégorie « études de faisabilité – ingénierie territoriale ».

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant:

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant	Taux
Etude préalable à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Etain	6 000,00	DETR 2013 catégorie "études de faisabilité"	2 400,00	40,000%
		Autofinancement	3 600,00	60,000%
Total dépenses	6 000,00	TOTAL recettes	6 000,00	100,00%

Le délai de remise des offres étant fixé au lundi 11 mars 12h00, le montant définitif de l'étude sera donc transmis lors de l'assemblée Générale.

La Commission développement économique du 20 février 2013 concernant le projet de construction d'une MSP et la réalisation d'une étude préalable a émis un avis favorable à cette opération.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de valider la réalisation d'une étude préalable à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Etain,

AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès de l'Etat (DETR), et des autres partenaires financiers éventuels

DONNE mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

Projet de création d'une voirie de desserte –

2013-006

développement et promotion de la ZAC du Château d'Eau à Etain

La ZAC du Château d'Eau (zone d'activités artisanales, commerciales et de services) à Etain a été aménagée en 2009/2010 suivant la procédure de Zone d'Aménagement Concertée.

La zone totalise une superficie totale cessible de 9,5 hectares. Les parcelles ont été prédécoupées mais sont divisibles en fonction de la demande de l'acquéreur potentiel.

Trois entreprises sont installées depuis 2011 et deux autres entreprises projettent de s'y implanter en 2013 dont une entreprise artisanale et une enseigne nationale.

Le secteur nord de la ZAC n'est cependant pas en adéquation avec les demandes actuelles d'artisans et de commerçants et le contexte économique est difficile : en effet, les terrains de ce secteur, d'une superficie de 40 ares, nécessitent un redécoupage pour proposer une offre de parcelles de 20 ares.

Le projet est donc de créer une nouvelle voie de desserte qui alimentera 4 terrains viabilisés de 20 ares et permettra aux entreprises de s'implanter dans de meilleures conditions en optimisant leur construction et le coût de leur projet.

Les caractéristiques de cette voirie seront les suivantes :

Longueur de voirie : 60 mètres linéaire

Largeur de la voirie : 5 mètres de voie roulante + 1,40 mètres de trottoir

Voirie terminée par une aire de retournement de 400 m²

Extension des réseaux existants (gaz, électricité, téléphone, éclairage public, eau potable, eaux pluviales, eaux usées) jusqu'à l'entrée des 4 parcelles ainsi viabilisées.

La création de cette voirie à l'intérieur du périmètre de la ZAC modifie les documents de création préalables. Il est donc nécessaire de procéder à une modification de ces documents conformément aux textes du Code de l'Urbanisme. Les modifications sont en cours et seront achevées avant le début des travaux : Une délibération du Conseil Communautaire les validera.

Parallèlement et pour favoriser des nouvelles implantations sur la ZAC du Château d'Eau et sur la zone d'activités industrielles, il est prévu d'éditer des supports de communications de promotion de l'économie du territoire avec participation à des manifestations ou salons.

Le plan de financement estimatif actualisé est le suivant (des subventions seront sollicités auprès de l'Etat (DETR), du GIP Objectif Meuse, du Conseil Général et donc au titre du PLR) :

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant	Taux
Etudes préalables				
études de modification des dossiers de création et réalisation de la ZAC	4 110,00	DETR 2013 (30 % du montant éligible de 196656,69 €)	54 764,01	27,848%
Total en € HT	4 110,00			
Travaux		GIP Objectif Meuse (20 % du montant éligible de 196656,69 €)	36 509,34	18,565%
Voirie / réseaux humides	134 235,00			
Réseaux secs	27 332,50	PLR (fonds FRED)	50 000,00	25,425%
Electricité	10 000,00	Région Lorraine (CADT)	16 052,01	8,162%
GAZ	non connu			
Prestations France Tel	1 500,00			
		Autofinancement travaux	36 509,34	
		Autofinancement études	2 822,00	
Frais d'insertion AO	1 500,00	<i>autofinancement total</i>	<i>39 331,34</i>	20,000%
coordination SPS	1 500,00			
géomètre	2 440,00			
Maîtrise d'œuvre	4 039,19			
Total en € HT	182 546,69			
Communication				
Actions de communication et supports de promotion	10 000,00			
Total en € HT	10 000,00			
Total dépenses	196 656,69	TOTAL recettes	196 656,69	100,00%

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres

VALIDE le projet de création d'une voirie de desserte, développement et promotion de la ZAC du Château d'Eau à Etain,

AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès de l'Etat (DETR), du GIP Objectif Meuse, du Conseil Général de la Meuse et au titre du contrat de site (fonds FRED),

AUTORISE le Président à lancer l'appel d'offres correspondant aux travaux de réalisation de ce projet

DONNE mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

Cette délibération complète et fait suite à la délibération 2012-086 du 10 décembre 2012 concernant la modification du projet de développement et promotion de la ZAE, présenté au titre du PLR.

DEUXIEME PARTIE : ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

I – BUDGET GENERAL 2013

Le Président et les vice-présidents présentent aux délégués communautaires les orientations budgétaires générales proposées puis les projets par compétence.

I. 1 – ORIENTATIONS GENERALES

N.B. : La Commission Finances et le bureau ont émis un avis favorable sur les éléments suivants.

1) RESULTATS DE CLOTURE AU 31.12.2012

	Balance Générale 2013 – Budget général		
	Section Fonctionnement	Section Investissement	Total des sections
Dépenses	2 822 392.77 €	1 490 234.89 €	4 312 627.66 €
Recettes	3 619 878.62 €	1 496 528.09 €	5 116 406.71 €
Résultat 2012	797 485.85 €	6 293.20 €	803 779.05 €
Report résultat 2011	212 219.97 €	- 108 293.17 €	103 926.80 €
Résultat de l'exercice	1 009 705.82 €	- 101 999.97 €	907 705.85 €

2) COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Le résultat avant reste à réaliser en investissement est de – 101 999.97 €, les Restes à réaliser sont de – 146 750.00 €. Le déficit d'investissement après RAR est alors de – 248 749.97 €

*L'excédent de fonctionnement de 2012 s'élève à **1 009 705.82 €**.*

Proposition d'affectation du résultat pour le budget primitif 2013 :

Le résultat de la section d'investissement après Reste à réaliser s'élevant - 248 749.97 €, il est proposé d'affecter 750 000 € couvrant le déficit d'investissement et une partie liée au financement des futurs investissements.

*=> Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 s'élevant à **1 009 705.82€** comme suit :*

Proposition :

*Affecter **750 000,00 € en investissement (compte 1068) et 259 705.82 € en fonctionnement (compte 002).***

Avis de la Commission Finances et du bureau : favorable

3) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2013

Depuis plusieurs années, la CODECOM s'est engagée à augmenter régulièrement mais faiblement ses taux d'imposition afin d'éviter des hausses trop importantes d'un seul coup.

La loi de finances pour 2013 n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 prévoit une augmentation de + 1,80% de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition 2013. Ainsi cette augmentation procure à la collectivité une augmentation des taxes ménage de 44 423 €.

Compte tenu du contexte économique global et des résultats dégagés par la Codecom, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2013.

	ANNEE 2012			ANNEE 2013			Evolution (12/13)
	Bases définitives	Taux	Recettes	Bases prévisionnelles	Taux rebasés	Recettes	
Taxe d'habitation	5 208 457	15,34%	798 977 €	5 334 000	15,34%	818 236 €	2,41%
Taxe propriétés bâties	4 122 998	16,56%	682 768 €	4 252 000	16,56%	704 131 €	3,13%
Taxe prop. Non bâties	840 649	25,09%	210 919 €	855 800	25,09%	214 720 €	1,80%
TOTAUX FISCALITE des Ménages			1 692 664 €			1 737 087 €	2.62%

Proposition :

Maintenir les taux d'imposition pour l'année 2013

4) ETAT DE LA DETTE 2013

Le budget général présente un capital début de période de 2 134 594.14 €. Soit une dette par habitant de 265 € en 2012. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2012 et la capacité d'autofinancement de la collectivité s'est accrue. Ce qui rend le ratio de désendettement à **2.14 années pour le budget général**

Capacité de désendettement = encours de la dette (2134594.34) / épargne brute (999108.89)

Dans le cas d'une consolidation de la dette tous budgets confondus, ce ratio s'élève à 4380513.64 / 999108.89= **4.38** ans contre 6.33 en 2012. **La zone Dangereuse pour une collectivité commence autour de 11-12 années**

2 – Présentation des projets par compétence

Scolaire / périscolaire

Avis de la Commission Finances et du bureau : favorable

I - FONCTIONNEMENT

1. Dotations aux Ecoles 2013

Proposition :

Pour 2013, augmenter le montant des dotations accordées aux écoles depuis 2009 soit :

50 € par élève pour les écoles maternelles

79 € par élève pour les écoles primaires

2. Autres subventions 2013

Proposition :

Pour 2013, maintenir les subventions versées en 2012 soit :

RASED : 1 525,00 €

Ludobus : 1 512.50 €

II - INVESTISSEMENT

N.B. : Dans le Budget Général de la CODECOM, les projets d'investissement sont inscrits sous la forme d'opérations numérotées.

Opération 50 et 60: rénovation salle de classe et équipement scolaire

ECOLE ELEMENTAIRE « LE GRAND MEAULNES » ETAIN

<u>EQUIPEMENT</u>	RAR	Nouvelle dépense	
Store RAR	1 500,00		
rideaux tissu occultant Cl. Bertin		600,00	
Tableau blanc Cl. Lepezel		200,00	
2 Bancs préau en tôle		900,00	
Mobilier 1 classe	3 811,00		
Bombes peinture traçage au sol (ensemble des écoles)		2 000,00	
Chagt Alarme reliqua 2012	3 565,00		
	8 876,00	3 700,00	12 576,00

TRAVAUX		RAR	Dépenses	
Gymnase	Placard Rgt		3 101,00	
rue des écoles	Abri parents		6 000,00	
gymnase	Peinture porches entrées Bat F et G		400,00	
réfection couloirs	Peinture, trypli, dépose radiateurs...		21 400,00	
réfection 2 classes	Peinture, trypli, dépose radiateurs...		24 354,00	
Montée escalier Batiment Garcon	Dégât cheminée (tx peinture)		1 200,00	
toitures			<u>32 000,00</u>	
		32 000,00	56 455,00	88 455,00

ECOLE MATERNELLE « LE PETIT PRINCE » ETAIN

EQUIPEMENT		RAR	Depense nouvelle	
Salle évolution petits	Chgt structure intérieure Projet 2012 reporté en 2013		13 000,00	
	Accessoires structure		1 700,00	
Bloc sanitaire (3)	Chgt de 12 robinets (4 simples et 8 cellules)	3 311,00		
	Plan évacuation payé reliqua 2012	401,00		
	Peinture pour structure ext. Et bancs ST		800,00	
		<u>3 712,00</u>	15 500,00	19 212,00

ECOLE MATERNELLE « LA CLE DES CHAMPS » FOAMEIX

TRAVAUX				
Entrée école	Chgt porte d'entrée		2 500,00	
Toiture entrée école	prévoir démoissage et traitement 100m²		2 250,00	
Toiture S.évolution	1 fuite avt (16m2) et 1 arrière (2m2)			
Classe Vitrano	Store Roulants occultant et film	1 430,00		
2 classes	Internet	466,00		
		<u>1 896,00</u>	4 750,00	6 646,00

GRUPE SCOLAIRE « JEAN DE LAFONTAINE » EIX

EQUIPEMENT		RAR	Nouvelle dépense	
Bac à sable par ST	Sable + planches		600,00	
S.évolution mater.	Film noir sur porte Ext.pour sieste	267,00		
Cuisine Mater.	Frigo reliqua 2012	492,00		
2 classes	Panneaux affichage		1 000,00	
Locaux entretien (2)	Prévision chgt chauffe eau		5 000,00	
	Alarme HS		4 096,00	
		<u>759,00</u>	10 696,00	11 455,00
TRAVAUX	Réfection murêt Ext Cantine			2 152,00

GROUPE SCOLAIRE « JEAN FERRAT » BUZY

<u>TRAVAUX</u>	RAR	Nouvelle dépense	
Archives	Aménagement	5 024,00	
Vestiaires Foot	Réseaux électrique endommagé	5 000,00	
Dégât plafond Hall suite fonte neige	Amélioration	1 000,00	
Amélioration chauffage		21 000,00	11 024,00
<u>EQUIPEMENT</u> Mobilier 1classe	Classe de MS/GS supplémentaire	5 000,00	32 024,00

Vie associative / Vie Locale / Communication

I – VIE ASSOCIATIVE / VIE LOCALE

I- Travaux réalisables dans divers lieux d'accueil des associations :

Opération 38 : Bâtiments intercommunaux

	GIPCE	libelle	
Travaux	Pièces diverses	5 fenêtres et 1 porte	4 957,00
		Aération	1 029,00
			5 986,00
	CRECHE		
Travaux	Réhabilitation des sanitaires		7 808.00
Equipement	Matelas, table à langer, frigo...		<u>10 430.00</u>
			18 230.00

Les travaux seront réalisés par la crèche qui percevra une subvention de la CAF d'un montant de 9 749.00 €.

Le solde de 8 489.00 € est pris en charge pour :

2 000.00 € par la Crèche

6 489 .00 € par la codecom sous forme de subvention

d'investissement

Opération 40 : Gymnase

	Gymnase	libelle	
Travaux	Rafraichissement abri bus		<u>8 350,00</u>
	gare routiere		8 350,00

Les travaux de création de la buvette pour les associations votés sur le budget 2012 sont en cours de réalisation pour un montant de 10 743.00 €

Subventions de fonctionnement versées aux associations intercommunales

ASSOCIATIONS	Objet	CA 2011	BP 2012	CA 2012	BP 2013	à savoir	
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL							
ADMR	Fonctionnement	4 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		
ILCG	Portage repas	12 800,00 €	4 788,00 €	4 788,00 €	8 800,00 €		
ACSI	EDF GDF EAU	2 531,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	(sur justificatif)	
	Secrétaire	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	(forfait sur justificatif)	
Mission Locale	1 euro / hbt	7 951,00 €	8 045,00 €	8 045,00 €	8 045,00 €	8045 habitants	
CIDFF de la Meuse	0,25 euros /hbt	1 988,00 €	2 011,00 €	2 011,00 €	2 012,00 €	8045 habitants	
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL							
Cemdo (Locaux et charge d'entretien codecom)	Fonctionnement	50 000,00 €	13 400,00 €	13 400,00 €	62 241,00 €	Fonctionnement+ secrétaire+ directeur	
	Secrétaire	6 000,00 €	52 600,00 €	52 600,00 €		900,00 €	Projet DJ
		- €					
			800,00 €	800,00 €			
			441,00 €	441,00 €	441,00 €	441,00 €	21h intervention ecole Eix
		441,00 €	441,00 €	441,00 €	441,00 €	21h intervention ecole Buzy	
Harmonie	Fonctionnement	2 800,00 €	5 300,00 €	5 300,00 €	5 500,00 €	Prorata élèves	
	chef orchestre + instructeurs	4 500,00 €					
	Chauffage électricité					Payés directement Codecom	
Village Cultures et Traditions	Les poupées d'or,	11 400,00 €	11 400,00 €	11 400,00 €	11 400,00 €	Exceptionnelle - 60ème anniversaire	
		1 000,00 €	- €		5 000,00 €		
	EDF	400,00 €	143,00 €	143,00 €	140,00 €	compteur Abattoir- PEC directe EDF	
AIDW "Echos de la Woëv	Fonctionnement	570,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	publicités gratuites CC et CCT	
Souvenir Français	Fonctionnement	805,00 €	500,00 €	500,00 €	650,00 €		
ASSOCIATIONS DU SECTEUR ENFANCE ET JEUNESSE							
Mon village, Mon école	Fonctionnement	700,00 €	700,00 €	700,00 €	500,00 €		
	Activités	500,00 €	500,00 €	- €	500,00 €	(sur justificatif - action cirque)	
Crèche	Galipette et Ribambelle	31 482,00 €	32 108,00 €	32 108,00 €	45 000,00 €	30% contrat enfance	
					6 489,00 €	Exceptionnelle mise aux normes	
RAM	Les petites Frimousses	7 300,00 €	6 629,00 €	6 629,00 €	6 666,00 €	30% contrat enfance	
Centre Social	Fonctionnement	5 500,00 €	- €			2011 / 37000 et 1028 € CAF au titre 2010	
		2 000,00 €	- €				
	Centre de loisirs : mercredi, petite vacances et grande vacances	11 000,00 €	41 000,00 €	34 000,00 €	41 000,00 €	2012 / 58 000 et 1028 CAF au titre 2011	
	accompagne scolaire	9 000,00 €	9 000,00 €	8 000,00 €	9 000,00 €	2013/ 65 000 et 12 285 CAF au titre 2012	
	Référent Famille	1 000,00 €					
	CARREFOUR EMPLOIS	5 000,00 €				(aide CAF attendue en 2014 au titre de 2013 : 21 278 €)	
	Ados	3 500,00 €	15 000,00 €	8 000,00 €	15 000,00 €		
Oxygène	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €	500,00 €	800,00 €		
FSE Collège Etain	Fonctionnement	800,00 €	700,00 €	700,00 €	350,00 €		
Anim. Jeunes DEFI JEUNES		9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	Aide CAF selon justifications	
ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF (selon grille des sportifs)							
RASS *	Fonctionnement	4 113,00 €	4 271,43 €	4 271,43 €	7 280,00 €	répartition selon "grille des sportifs"	
Avant Garde Stainoise	Fonctionnement	1 973,00 €	1 741,39 €	1 741,39 €		répartition selon "grille des sportifs"	
	EDF					EDF pris en charge en direct (834€)	
Gym Volontaire *	Fonctionnement	1 194,00 €	1 267,18 €	1 267,18 €		répartition selon "grille des sportifs"	
		500,00 €	- €		exceptionnelle - Formation		
ASSOCIATION A CARACTERE SPORTIF							
CSAG	Fonctionnement	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €		
	Randonnée des Poilus	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €		
ASSOCIATIONS A CARACTERE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE							
UCIA	foire de printemps	1 650,00 €	500,00 €	- €	500,00 €	pour semaine commerciale sur justificatifs	
AUTRES ASSOCIATIONS							
Fédé. Œuvres Laïques	EXCEPTIONNELLE	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	séances de lecture maternelles	
Assoc .Etain d'Hier à Aujourd'hui			600,00 €	600,00 €	- €		
Crédit CEL		1 429,46 €	1 620,00 €	1 475,15 €	1 600,00 €		
Pôle Santé		1 500,00 €					
U.N.S.S.	transports des élèves	605,72 €	300,00 €	473,08 €	400,00 €	sur justificatifs	
Bleu ciel	lunettes vision "troubles"		280,00 €	280,00 €	- €		
TOTAL		212 783,18 €	241 236,00 €	224 791,15 €	265 305,00 €		

Subventions de fonctionnement versées aux autres personnes de droit privé

RASED	subvention annuelle	1 525,00 €	- €	1 525,00 €	versement de la subvention 2012 en fév 2013
LUDOBUS	subvention annuelle	1 529,00 €	1 529,00 €	1 512,50 €	
FOURNISSEURS DIVERS	façades privées	9 150,00 €	9 678,13 €	9 150,00 €	Participation CG de 50% soit 4575 €
FOURNISSEURS DIVERS	façades professionnelles	2 800,00 €		2 800,00 €	idem
TOTAL		15 004,00 €	11 207,13 €	14 987,50 €	

L'article 65748 s'élève alors à 280 292.50 € auquel s'ajoutent les sommes votées en 2012 payées en 2013 soit 8000 € au centre social et 1525 au Rased. Soit un total au budget de 289 817.50 €.

Développement Local / Tourisme / Culture

PROJETS A IMPUTER EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

I) Pays de Verdun et GAL du Nord Meusien : contribution 2013

La participation pour l'année 2013 est de **13 314** (1.63 € par habitant : pop DGF 8 168)

1. Opération 21 : Aménagement Site SERVA

Reste à réaliser la fin de l'étude faite par EPFL pour un montant de 5 400.00 € TTC

2. Opération 33 : Centre culturel et touristique

	libelle	Nouvelle dépense		
Matériel de bureau	<i>billetterie informatisée</i>	1 680,00		
	<i>plieuse de documents</i>	600,00		
Poupées collections	acquisitions poupées musée	2 000,00		
Mobilier	<i>vitrites poteries Braun</i>	4 030,00		
	<i>vitrites expo. temporaires</i>	1 970,00		
Materiel autres	<i>signalétique extérieure</i>	7 000,00		
	<i>humidificateurs vitrines musée</i>	1 800,00		
	<i>bâches extérieures</i>	460,00		
	<i>agencement intérieur hall CCT</i>	1 300,00		
	<i>bâches et rollup</i>	1 145,00		
	<i>cimaises hall entrée auditorium</i>	790,00		
	constructions / ventilation	9 500,00		
	site internet	5 600,00		
	aménagement espace eco cct + loges	16 000,00		
	etude musee petitcollin	17 800,00	71 675,00	dont 19 705 € de RAR

1. VOIRIE

Deux études relatives à un diagnostic de la voirie intercommunale et à la réalisation du PAVE sont inscrites au budget pour les sommes respectives de 9 560 € et 16 000 €

Programme 2013 – Voirie et requalification urbaine

Il est proposé d'inscrire la somme de **604 000 € TTC** pour la réalisation des travaux de voirie qui relève de la compétence de la Codecom.

Cette somme se répartie en travaux pour 589 270 € et en maîtrise d'œuvre pour 14 730. € (Taux de rémunération de 2.5%).

Ces travaux concernent 15 communes.

Dans le cadre de la **Maitrise d'ouvrage déléguée**, la somme à inscrire s'élèvera à **1 250 000 €** pour 11 communes.

2. ACCESSIBILITE

L'accessibilité est un élément déterminant de l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Elle est devenue une obligation nationale.

De plus, les aménagements améliorant l'accessibilité dans les Etablissement Recevant du Public (EPR) profitent au plus grand nombre et non uniquement aux personnes handicapées. En effet, du fait de gênes momentanées, une grande majorité de la population rencontre des difficultés de déplacements et d'accès.

Par ailleurs, faciliter l'accès aux lieux publics, aux bâtiments privés, d'habitation ou de travail, aux transports, mais aussi permettre l'accès aux informations, à la culture, aux nouvelles technologies, à ceux qui ont une déficience motrice, sensorielle, intellectuelle ou psychique, c'est leur donner les moyens de participer pleinement à la vie collective et d'y jouer un rôle, sans discrimination.

La somme inscrite au budget dans le cadre de cette réalisation a fait l'objet d'un recensement des priorités et s'élève à de 46 500 € TTC. L'enveloppe 2013-2014 présentée pour une subvention DETR se monte à 96 065€ HT, soit 114 894 € TTC. La recette étant susceptible de n'être encaissée qu'en 2014, elle n'a pas été inscrite sur le budget 2013.

3. HYDRAULIQUE

fournisseur	libelle		
Géometres	levés topographique		
Egis Eau	MO prog entretien des cours d'eau	9 000,00	RAR
Antea Group	Etude renaturat°Etain protec inondat°P ar	5 370,32	RAR
Simbio	Etude préalable extension de cptce		RAR
	entreprise w entretien renaturatik entretien des cours d'eau	121 749,00	
	entreprise w entretien restauration	107 467,00	
	Maîtrise d'œuvre pour extension des cours d'eau +DIG : 10% retenu pour 2013	10 000,00	
	publicité AAPPCC	2 000,00	
		<u>255 586,32</u>	

Ces études et travaux sont subventionnés par l'Agence de l'eau, la Région et le Département pour une somme globale de 220 700 €

4. ASSAINISSEMENT

Un nouveau marché pour les contrôles SPANC devrait être réalisé en 2013 pour une nouvelle période de 4 ans
Les subventions attendues pour la réalisation des contrôles en 2012 s'élèvent à 22 250 €

ADMINISTRATION GENERALE & SERVICES TECHNIQUES

1. Opération 55 : Matériels administratifs et techniques

Opération regroupant les matériels nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs et techniques.
Une somme de 6 850 est reportée de 2012 pour l'acquisition d'un logiciel pour le service du SPANC.
Une somme de 3 000 € concerne le renouvellement de matériel des services techniques et une somme de 3 000 € pour un éventuel remplacement de matériel informatique.

Grands projets

LA MAISON DE SANTE

Inscription au budget d'une somme de 50 000 € correspondant aux études avant-projet et à une partie de la mission de maîtrise d'œuvre.

NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF ET RESTAURATION

Une somme est inscrite au budget depuis 2011 afin d'effectuer une étude d'avant-projet, cette étude est en cours de finalisation. Cette année il nous faut inscrire le solde de l'étude ainsi qu'une partie de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 50 000€.

OBSERVATIONS :

Le budget primitif 2013 est présenté en Suréquilibre. En effet, il y a lieu de prendre en compte la future réalisation de projet tel que la Maison de Santé. Cet excédent peut dans un premier temps permettre à la collectivité d'assurer le démarrage des travaux en repoussant le recours à l'emprunt.

II – BUDGETS ANNEXES 2012

ENVIRONNEMENT

BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

1. Compte administratif 2012

Balance Générale 2012 – OM

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	10 498,92 €	808 619,44 €	819 118,36 €
Dépenses	12 075,08 €	720 839,06 €	732 914,14 €
Résultats de l'exercice	-1 576,16 €	87 780,38 €	86 204,22 €
Report 2011	-49 382,41 €	-6 572,13 €	-55 954,54 €
resultat global 2012	-50 958,57 €	81 208,25 €	30 249,68 €

2. Budget 2013

Un reste à réaliser d'un montant de **24 000 €** correspondant à l'étude pour la mise en place de la Redevance incitative a été maintenu au budget 2013.

L'affectation du résultat de fonctionnement devra au minimum couvrir le déficit d'investissement y compris les RAR : soit 74 958.57 €

=> Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 s'élevant à **81 208.25 €** comme suit :

Proposition :

Affecter **75 000,00 €** en investissement (compte 1068) et

6 208.25 € en fonctionnement (compte 002).

Aucune augmentation de la redevance ni diminution n'est proposée.

FOYER	PERSONNE SEULE	PROFESSIONNEL	RESIDENCE SECONDAIRE	BACS GROS PRODUCTEURS
220 €	128 €	218 €	218 €	172 € /bac équivalence 240 litres par an

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

I - BATIMENT INDUSTRIEL N°1 – KRAMER (budget annexe)

Balance Générale 2012 – Bâtiment n° 1 – KRAMER

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	28 017,64 €		28 017,64 €
Dépenses	19 360,70 €	28 415,04 €	47 775,74 €
Résultats de l'exercice	8 656,94 €	-28 415,04 €	-19 758,10 €
Report 2011	24 747,84 €	-19 421,24 €	5 326,60 €
resultat global 2012	33 404,78 €	-47 836,28 €	-14 431,50 €

Le résultat cumulé 2012 est déficitaire de **14 431.50 €**.

Il y a lieu de clore ce budget annexe compte tenu de la fin du projet. Ainsi, le Solde négatif de cette opération sera supporté par le budget général et s'inscrira à l'article 6521 pour la somme de 14 431.50 €.

II - BATIMENT INDUSTRIEL N°2 – KMT, VERTEBRAL ETUDE ET MENUISERIE ROBERT

Balance Générale 2012 – Bâtiment n° 2 –

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	52 932,51 €	52 460,44 €	105 392,95 €
Dépenses	58 979,14 €	56 935,70 €	115 914,84 €
Résultats de l'exercice	-6 046,63 €	-4 475,26 €	-10 521,89 €
Report 2011	-79 695,93 €	-17 001,24 €	-96 697,17 €
resultat global 2012	-85 742,56 €	-21 476,50 €	-107 219,06 €

Ce bâtiment à titre locatif absorbera le déficit au cours des années de location à venir.

III – BATIMENT INDUSTRIEL N°3 - CARE PACKAGING

Balance Générale 2012 – Bâtiment n° 3 – CARE PACKAGING

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	114 103,53 €	221 749,79 €	335 853,32 €
Dépenses	169 438,69 €	181 620,47 €	351 059,16 €
Résultats de l'exercice	-55 335,16 €	40 129,32 €	-15 205,84 €
Report 2011	-164 706,89 €	-19 421,24 €	-184 128,13 €
resultat global 2012	-220 042,05 €	20 708,08 €	-199 333,97 €

IV - BATIMENT INDUSTRIEL N°4 –

Un projet de rachat et de réhabilitation a été acté par délibération 2011-90 du 12 décembre 2011 dans le cadre du PLR. (Plan Local de Redynamisation)

Il est donc nécessaire de créer un nouveau budget annexe et d'inscrire la somme de 50 000 € pour l'acquisition du Bâtiment et 28 000 € de frais de maîtrise d'œuvre (AVP). En 2012, aucune démarche n'a été initiée.

V - ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE (Z.A.E.C.)

Balance Générale 2012 – ZAEC

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	449 516,03 €	457 817,85 €	907 333,88 €
Dépenses	485 732,99 €	457 817,85 €	943 550,84 €
Résultats de l'exercice	-36 216,96 €	0,00 €	-36 216,96 €
Report 2011	-138 557,24 €	0,00 €	-138 557,24 €
resultat global 2012	-174 774,20 €	0,00 €	-174 774,20 €

Il n'est pas prévu de travaux en 2013. Toutefois une somme à minima de 20 000 € sera inscrite pour des travaux imprévus...

VI – ZONE ARTISANALE, COMMERCIALE ET DE SERVICES (Z.A.C.S.)

Balance Générale 2012 – ZACS

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	988 763,79 €	1 015 068,25 €	2 003 832,04 €
Dépenses	1 062 543,68 €	1 015 068,25 €	2 077 611,93 €
Résultats de l'exercice	-73 779,89 €	0,00 €	-73 779,89 €
Report 2011	-282 228,31 €	0,00 €	-282 228,31 €
resultat global 2012	-356 008,20 €	0,00 €	-356 008,20 €

Le compte administratif 2012 présente un résultat global déficitaire à hauteur de **-356 008,20€**.

A terme, la vente des terrains couvrira les dépenses et l'opération doit s'avérer « blanche ».

1. Prévisions pour 2013

Dépenses :

* Travaux de viabilisation pour	162 000 € HT
* Maîtrise d'œuvre pour	4 050 € HT
Frais d'éclairage public et station de relevage	4 500 € HT

Recettes :

Prix de vente de terrain à 15 € TTC / m² :

Débat d'Orientations Budgétaires 2013

n° 2013-001

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale. Si l'action d'une collectivité est principalement conditionnée par le vote du budget annuel, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions : le « D.O.B. » constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif et d'être informée de la situation financière de la collectivité.

La tenue du « D.O.B. » est obligatoire dans les établissements publics dont les groupements comprennent au moins une Commune de 3 500 habitants (article L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois, avec un minimum de 15 jours, précédant l'examen du Budget Primitif; le D.O.B n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer du respect de la loi.

Sur la base de la note explicative de synthèse jointe à la présente convocation du Conseil, il convient que le Conseil de Communauté débattenne des orientations budgétaires 2013.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu le présent exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2312-1 qui a institué un Débat d'Orientation Budgétaire,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2013.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h45.

Etain, le 22 mars 2013

Le Président,



Jean PICART